

Campagne d'analyses chez les riverains

Eléments d'analyse générale

A la suite de la découverte d'une pollution en solvants chlorés au droit du collège Saint-Exupéry à Vincennes, des investigations sur la qualité de l'air intérieur et la qualité de l'eau du robinet ont été menées dans votre logement. Les recherches ont porté sur le Tétrachloroéthylène (PCE) et le Trichloroéthylène (TCE).

18 logements situés dans l'environnement proche du collège ont ainsi fait l'objet d'investigations.

Les analyses de la qualité de l'air intérieur ont été réalisées conformément aux recommandations du Haut Conseil de la santé publique (HCSP), à savoir : par prélèvement par diffusion passive, mis en œuvre sur une durée de sept jours. Les prélèvements ont été réalisés par le Laboratoire centrale de la préfecture de police (LCPP) entre le 23 novembre 2017 et le 1^{er} décembre 2017. Les prélèvements ont tous été réalisés au rez-de-chaussée ou au sous-sol, préférentiellement dans les pièces de vie les plus proches de la source de pollution identifiée. Un logement ayant fait l'objet de deux prélèvements, 19 analyses de la qualité de l'air ont été réalisées.

Les analyses d'eau ont été réalisées par le laboratoire CARSO.

Les résultats de la qualité de l'air intérieur sont comparés aux valeurs du HCSP et les résultats d'analyse d'eau sont comparés à la limite de qualité définie par l'arrêté du 11 janvier 2007.

Qualité de l'air intérieur

Tétrachloroéthylène (PCE)

Tous les résultats sont nettement inférieurs à la valeur repère du HCSP ($250 \mu\text{g}/\text{m}^3$). La valeur maximale mesurée est de $12 \mu\text{g}/\text{m}^3$. Pour 9 prélèvements, le PCE n'a pas été détecté.

Selon le HCSP, des teneurs inférieures ou égales à la valeur repère témoignent d'une bonne qualité de l'air.

Trichloroéthylène (TCE)

18 résultats sont inférieurs à la valeur repère du HCSP ($2 \mu\text{g}/\text{m}^3$), témoignant ainsi d'une bonne qualité de l'air ; parmi ceux-ci, le TCE n'a pas été détecté sur 16 prélèvements.

Un résultat présente un léger dépassement de la valeur repère ($2,2 \mu\text{g}/\text{m}^3$). Les recommandations suivantes, valables pour tous les logements, ont été émises : bien aérer les pièces de vie (chambres, salon), ne pas boucher les grilles de ventilations existantes.



Qualité de l'eau

Pour la somme du TCE et du PCE, tous les résultats sont inférieurs à 0,50 µg/L, la limite de qualité étant fixée à 10 µg/L.

*
* *

En conclusion, il n'est attendu aucun effet sanitaire associé aux concentrations mesurées dans les logements des riverains. Compte tenu de ces résultats rassurants, il n'apparaît pas utile de mener de nouvelles investigations chez les riverains.

